

une motion prend fin à la fin de la journée, et nous avons fait de même au sujet des motions de défiance présentées les jours prévus. Mais nous n'avons pas statué dans ce sens à l'égard de ces trois jours spéciaux consacrés à l'étude du budget supplémentaire et ajoutés au temps prévu pour le débat sur les subsides.

Donc, maintenant que le débat semble terminé, je pense que Votre Honneur devrait demander à la Chambre si elle veut se prononcer sur les prévisions. Il pourrait ne pas y avoir de vote. Après tout, les députés de tous les partis formaient le comité plénier qui a étudié l'affaire, et l'unanimité s'est faite sur de nombreux postes. Un vote inscrit ne sera peut-être pas nécessaire, mais je prétends que nous avons le droit de sonder l'opinion de la Chambre.

Il m'apparaît aussi clairement qu'à l'égard des trois jours qui s'ajoutent à ceux qui sont réservés aux affaires relatives aux subsides, on prévoit pour nous la possibilité de voter contre certains crédits, si nous le désirons. On prévoit même que nous pouvons voter lors de la première ou deuxième lecture d'une loi des subsides qui découlerait de ces prévisions ou d'articles distincts. Si, dans ces trois jours, nous avons le droit de disposer ainsi des affaires relatives aux subsides, nous avons donc celui de nous prononcer sur la motion du député de Peace River. Nous devrions le faire dès maintenant.

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je faire quelques brèves observations au sujet du point qui vient d'être soulevé? Votre Honneur se souviendra que la semaine dernière, lorsque nous examinions la procédure à suivre pendant ces jours, je vous ai signalé indirectement qu'il ne s'agissait pas de jours prévus et qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme tels.

Aux termes de la motion présentée, la Chambre approuverait les prévisions budgétaires. On a prétendu que nous devrions considérer ces trois jours comme étant des jours prévus. Ce sont, il est vrai, des jours consacrés à l'étude des prévisions budgétaires, mais après avoir entendu la thèse du député de Winnipeg-Nord-Centre, je conviens que nous ne pouvons les classer parmi les 25 jours prévus. Il est clairement stipulé dans le Règlement que 25 jours seulement sont prévus. Certes, il faut décider ce qu'on entend par «jours prévus.» A mon avis toutefois, aucune disposition de la procédure qui s'applique à l'égard des jours prévus n'est valable dans le présent cas. Nous ne jouissons pas d'un délai de 24 heures pour présenter un avis en vue de rejeter, rétablir ou modifier un crédit des prévisions budgétaires. La chose n'est pas requise en vertu de la procédure actuelle.

Nous avons ici une procédure qui découle du fait que la Chambre a ordonné que ces crédits devaient être étudiés au comité pendant trois jours et à la Chambre pendant trois jours. Nous allons étudier un bill de subsides qui sera renvoyé au comité où il sera traité comme tout autre bill. Il existe une procédure spéciale en vertu de laquelle nous consacrons trois jours à l'étude des crédits supplémentaires définitifs. J'en appelle à votre jugement, Votre Honneur; si nous avions la transcription des débats tenus au comité du Règlement, vous pourriez voir qu'on avait pensé à établir une procédure spéciale pour l'étude des crédits supplémentaires définitifs. Nous pouvons constater la mise en œuvre de cette idée.

En conséquence, je demande à Votre Honneur de procéder au vote. Les députés devraient se prononcer sur la motion proposée par mon collègue, le député de Peace River (M. Baldwin), après quoi nous passerons à la motion du président du Conseil du Trésor. Comme je l'ai signalé tantôt, la présidence et la Chambre auraient eu une difficulté à envisager si la motion du président du Conseil du Trésor avait été mise aux voix au début des délibérations de cet après-midi, parce qu'il n'y a pas moyen de disposer de la motion dont la Chambre est saisie, sauf en la mettant aux voix. La Chambre ne peut étudier deux motions en même temps.

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas assisté aux délibérations du comité qui a étudié ce sujet-là. Cependant, en entendant mes préopinants, cet après-midi, j'ai compris que l'on touchait à un point essentiel sur lequel nous devons nous arrêter, afin d'étudier très sérieusement tous les sujets qui ont été traités.

Par conséquent, il est question de mettre aux voix cette motion et, d'après les points de vue que l'on vient d'exprimer, je crois comprendre que si l'on procède à la mise aux voix, la motion du ministre sera exclue. Il y a donc lieu, à mon sens, de revenir aux sujets qui ont déjà été traités et de se demander, encore une fois, si la Chambre n'a pas assez tenu compte du fait qu'on est en train d'établir le transfert de crédits d'un poste à l'autre, et ce sans qu'elle ait son mot à dire ou puisse exercer le moindre contrôle.

Il s'agit là, à mon avis, d'une question de principe, et nous devrions considérer très sérieusement le problème. C'est pour cette raison que j'appuie totalement tout ce qui a été dit par les honorables députés de Peace River et de Winnipeg-Nord-Centre. A mon sens, on devrait prendre encore plus de temps afin de poursuivre le débat sur un principe majeur qui a déjà constitué un précédent,